

Communiqué de presse

Paris, le 18/10/13

Allianz France note avec satisfaction la confirmation du Conseil Constitutionnel de l'illégalité des clauses de désignation

La décision 2013-349 QPC du Conseil Constitutionnel rendue ce jour confirme l'inconstitutionnalité de l'article L. 912-1 du code de la sécurité sociale décidée par le Conseil Constitutionnel dans sa décision du 13 juin 2013.

Le Conseil constitutionnel prend de plus le soin de rappeler que l'article L. 912-1 du code de la sécurité sociale est inapplicable depuis la publication de sa décision 2013-672 DC, soit le 16 juin 2013 et que sa décision s'impose aux pouvoirs publics.

Le Conseil constitutionnel valide par sa décision la position soutenue par Allianz France, selon laquelle les clauses de désignation sont illégales. Seuls restent en vigueur jusqu'à leur terme les contrats liant individuellement chaque entreprise à un organisme assureur conclus avant le 16 juin 2013.

La décision 2013-349 QPC du Conseil constitutionnel renforce le droit pour les entreprises de souscrire, auprès de l'assureur de leur choix, les garanties bénéficiant à leurs salariés dans les meilleures conditions de prix, de sécurité et de prestations associées.

Jacques Richier, Président directeur général d'Allianz France, déclare : « Cette décision du Conseil constitutionnel confirme le droit des salariés à bénéficier d'un régime de protection sociale complémentaire établi sur des bases juridiques solides, adapté à la situation de chaque entreprise et pleinement conforme aux droits protégés par la Constitution. Le rôle de conseil indispensable des intermédiaires d'assurance pour adapter les garanties à la situation de chaque entreprise est donc réaffirmé. »

Allianz France, acteur de premier plan aux côtés des entreprises, de leurs conseils et des salariés, rappelle son attachement à la liberté contractuelle et au droit des entreprises de choisir librement leur partenaire en fonction de l'expertise, de la qualité de l'offre et de l'accompagnement.

Contacts Presse Allianz

Sophie Cadorel

Anick Rosas

01 44 86 38 09

01 44 86 64 72

sophie.cadorel@allianz.fr

anick.rosas@allianz.fr

A propos d'Allianz

Numéro 1 mondial en assurance de biens et de responsabilités, numéro 2 mondial en assurance de personnes, Allianz propose une offre complète qui couvre tous les besoins en assurance, assistance et services financiers des particuliers, professionnels, entreprises et collectivités. Avec 144 000 salariés dans le monde, Allianz est présent dans 70 pays, au service de 78 millions de clients.

Assureur généraliste, spécialiste du patrimoine, et de la protection sociale, Allianz France s'appuie sur la richesse de son expertise et le dynamisme de ses 11300 collaborateurs en France. Plus de 6000 intermédiaires commerciaux, Agents Généraux, Conseillers, Courtiers et Partenaires sont présents pour apporter un conseil de qualité aux 5 millions de clients qui font confiance à Allianz France.

Suivez l'actualité d'Allianz France sur [@allianzfrance](#) et sur www.allianz.fr